



Assemblée communale du 14 mai 2018

L'assemblée communale débute à 20 h 15 sous la présidence de M. Daniel Collaud, syndic, à la salle Louis Vallier du Château.

Après les salutations d'usage, M. le Syndic déclare ouverte l'assemblée en informant les citoyennes et citoyens présents qu'elle a régulièrement été convoquée par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 4 mai 2018, par tous-ménages et par affichage au pilier public.

Les scrutateurs ci-après sont désignés : MM. Lianel Genoud, Jean-Albert Favre et Richard Gavillet

Membres présents à l'assemblée : 47

Majorité absolue : 24

Le conseil communal peut voter ce soir sauf pour l'approbation des comptes 2017.

Le tractanda de l'assemblée de ce soir est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (ne sera pas lu étant à disposition auprès du Secrétariat communal - article 13 RELC)
2. Comptes 2017
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes d'investissement
 - 2.3 rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - 2.4 approbation
3. Assainissement du réseau d'eaux usées :
 - a) Quartiers « La Bataille » et « Les Gruons » et crédit y relatif
 - b) Secteur « Route du Château » et crédit y relatif
4. Association du cycle d'orientation de la Broye : présentation et adoption des modifications statutaires
5. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2017 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées durant 10 jours avant l'assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, afin de rafraîchir les mémoires, les points importants traités lors de cette assemblée sont rappelés par M. Daniel Collaud, syndic.



Personne ne demandant la lecture de ce procès-verbal du 18 décembre 2017 et ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est passé au vote.

Résultat du vote :	oui	47
	non	0
	abstention	0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

2. Comptes 2017

2.1 Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement 2017 de la commune sont commentés par M. Laurent Derivaz, conseiller communal. Ce compte présente un bénéfice de Fr. 39'101.88 et ce, pour la sixième année consécutive. Les amortissements obligatoires se montent à Fr. 338'173.00 et les amortissements supplémentaires à Fr. 615'924.00. Les postes principaux de chaque chapitre sont détaillés par notre responsable des finances. Il signale que le 80 % des recettes provient du chapitre « Finances et impôts ». Le total de charges de l'exercice est de Fr. 7'122'732.72 et le total de produits de Fr. 7'161'834.60. M. Laurent Derivaz, conseiller communal, signale que les charges 2017 sont maîtrisées. Elles ont cependant augmenté de 3 %. L'embellie au niveau des produits est comme déjà expliqué due à l'augmentation des impôts. Le tableau de l'analyse des écarts entre le budget et les comptes est fort intéressant de même que le descriptif des amortissements obligatoires. Quelques éléments ayant trait au bilan sont présentés. Le total de l'actif est de Fr. 13'342'353.51 et le total du passif à Fr. 13'303'251.63 ce qui nous donne le bénéfice de Fr. 39'101.88 pour les comptes de l'année 2017.

2.2 Comptes d'investissements

M. Laurent Derivaz, conseiller communal, poursuit sa présentation en détaillant les comptes d'investissements de notre commune pour l'année 2017. Le compte d'investissement présente un total de charges de Fr. 1'986'581.15 et un total de produits de Fr. 472'910.75. Les principales dépenses concernent la construction d'un nouveau bâtiment pour le service du feu et la réalisation de conduites d'eaux usées et d'eau potable. Les recettes d'investissements proviennent des taxes de raccordement ainsi que de la vente d'un terrain dans la zone « La Fava ».

Il passe ensuite la parole à M. Bernard Favre, vice-président de la commission financière. Ce dernier remplace M. Michael Willimann, président de la commission, excusé.



2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

Rapport de l'organe de révision (Fiduflex SA, Estavayer-le-Lac)

Sur la base du mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels présentés par le Conseil communal et votre boursier pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant sur la base des dispositions légales et réglementaires. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance (ASR No 503328).

Notre contrôle a été effectué selon les normes de la profession en Suisse et sur la base des formulaires officiels de révision du Département des communes. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi cantonale sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo), ainsi qu'aux directives du Canton (Service des communes).

En conclusion de notre rapport, nous recommandons l'approbation du compte annuel par l'Assemblée communale, soit :

- Le bilan tel qu'il vous est présenté avec un total de Fr 13'342'353.51
- Le résultat (excédent de revenus) de l'exercice 2017 de Fr 39'101.88

Rapport de la commission financière

Selon la loi sur les communes, la vérification des comptes communaux doit être effectuée par un organe externe, soit la société Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac.

La fiduciaire a fait son travail de vérification au sein de notre administration et a délivré son rapport qui est en possession de la commission financière.

Celle-ci s'est réunie le 25 avril 2018 pour en prendre connaissance. En plus, elle a passé en revue les comptes de fonctionnement et d'investissement 2017 présentés par M. Laurent Derivaz.



Dans son rapport sur l'audit des comptes 2017, l'organe de révision précise les contrôles formels qu'il a effectués. Il a passé en revue les comptes du bilan, de fonctionnement et d'investissement et a obtenu toutes les pièces justificatives demandées. Il a contrôlé la plausibilité du bilan en fonction des opérations de l'année ainsi que la comptabilisation correcte des amortissements et les comptes annuels sont conformes à la loi cantonale sur les communes.

Sur la base du rapport de la fiduciaire, la commission financière recommande l'approbation des comptes 2017 par l'assemblée communale.

La commission financière tient à relever que l'exercice 2017 est de nouveau excellent grâce aux rentrées fiscales à caractère non récurrente et une bonne maîtrise des coûts. Cela a permis une diminution effective des dettes selon le bilan et des amortissements supplémentaires de Fr 615'924.00.

Ces bons résultats financiers permettront de faire face aux importants investissements futurs liés au développement de la commune et du district.

Sur la base de cet excellent résultat et comme relevé dans notre rapport 2017, la commission financière suggère d'étudier une baisse des charges fiscales communales pour l'année 2019.

La commission financière tient à remercier le conseil communal en particulier M. Laurent Derivaz, responsable des finances et M. Martial Berset, boursier communal, pour leur bon travail et l'information transparente sur la situation financière de la commune.

Questions :

M. Philippe Balzli souhaite que l'on inscrive sur les documents du bilan les taux des ATF. Il sera répondu favorablement à sa requête.

M. Hubert Cattin trouve étonnant que l'on reçoit un montant de la péréquation financière alors que l'on peut faire des amortissements supplémentaires. Ces deux éléments ne sont pas concordants pour la prise en compte de la péréquation financière établie par l'état.

2.4 Approbation des comptes

M. Daniel Collaud, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de fonctionnement 2017 ainsi que les comptes d'investissements 2017.

Approbation des comptes de fonctionnement 2017 :

Résultat du vote :	oui	39
	non	0
	abstention	0

Les comptes de fonctionnements 2017 sont approuvés tel que présentés, et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.



Approbation des comptes d'investissements 2017 :

Résultat du vote :	oui	39
	non	0
	abstention	0

Les comptes d'investissements 2017 sont approuvés tel que présentés, et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

3. Assainissement du réseau d'eaux usées

La parole est passée à M. Didier Schouwey, conseiller communal, pour la présentation de ce point du tractanda.

Notre responsable des eaux présente un historique des dernières réalisations en matière de conduites d'eaux usées et d'eaux claires sur notre territoire. Ce travail a été fait durant ces quatre dernières années. Aujourd'hui, il faut s'intéresser aux quartiers qui se trouvent toujours en unitaire. L'assemblée de ce soir doit se déterminer sur deux secteurs à encore à réaliser. Il s'agit de la route du Château ainsi que des quartiers « La Bataille » et « Les Gruons ».

a) Secteur « Route du Château »

La réalisation de ce tronçon se réalisera en collaboration avec les services cantonaux afin de ne pas trop interférer sur la circulation de la route cantonale. Le planning sera établi en tenant compte de ces considérations. Les plans de ce secteur sont détaillés. Les travaux se feront en deux étapes, la première reliant le château à la route du Baratan et la deuxième la route du Baratan au carrefour du Grütli. Le but de ces travaux est de récupérer en système séparatif l'ensemble des bâtiments qui se trouvent sur la droite de la chaussée en partant du carrefour du Grütli. C'est une étape importante dans le cadre de la réalisation du plan général d'évacuation des eaux de notre commune.

b) Quartiers « La Bataille » et « Les Gruons »

Ce tronçon qui concerne deux quartiers devrait débuté cet été et se terminer en automne. Les plans de ces deux secteurs sont également présentés par M. Didier Schouwey, conseiller communal. Les propriétaires concernés par ces travaux ont déjà été informés et les relevés nécessaires effectués sur le terrain.

La dépense totale pour les travaux prévus est de Fr. 630'000.00. La répartition est la suivante :

- Le montant pour le secteur « Route du Château » se situe à Fr. 120'000.00
- Le tronçon « La Bataille » - « Les Gruons » est devisé à Fr. 510'000.00.



Cette dépense sera financée par l'obtention d'un crédit. Le Conseil communal propose d'accepter les montants présentés ainsi que le crédit demandé pour le financement de ces travaux.

La parole est passée à la commission financière pour son rapport, à savoir :

Rapport de la commission financière

M. Bernard Favre, vice-président de la commission financière présente son rapport. Il mentionne que M. Didier Schouwey, conseiller communal, a exposé cette demande de crédit à la commission financière. Ces travaux permettent de continuer les travaux de mise en séparatif des eaux de la commune et de finaliser une partie importante.

L'investissement pour ces travaux est estimé à Fr 630'000.00 et les charges y relatives peuvent être assumées par la commune.

Sur cette base et sans autre commentaire, la commission financière préavise favorablement cet investissement et le crédit y relatif.

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour ces éventuelles questions.

Questions:

M. Jean-René Ramuz estime que l'on devrait être à même d'estimer les coûts par propriétaire. Il est rappelé que c'est à chaque propriétaire de déterminer ses propres coûts avec une entreprise.

M. Jacques Lambert trouve qu'en automne il y aura des dégâts sur les terrains privés. Ces travaux devront être coordonnés avec l'entreprise en charge de ce chantier.

M. David Monnard se demande si la circulation sera perturbée sur les routes concernées. Il y aura en effet certains désagréments sur les tronçons qui seront touchés.

M. Jean-René Ramuz demande s'il doit contacter notre service technique et notre ingénieur pour la suite des opérations. Les propriétaires seront informés du début des travaux. Il est également signalé que les travaux privés ne concernent pas la commune. Notre service technique peut toutefois donner des conseils pour ces raccordements.

M. Frédéric Hayoz aimerait savoir si un montant est devisé pour d'éventuels imprévus. Le budget chiffré tient compte de ce genre d'inconvénients.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

M. Daniel Collaud, syndic, soumet pour approbation à l'assemblée l'assainissement du réseau d'eaux usées pour les quartiers « La Bataille » et « Les Gruons » ainsi que pour le secteur « Route du Château » et le crédit de Fr 630'000.00.



Assainissement du réseau d'eaux usées pour les quartiers « La Bataille » et « Les Gruons » ainsi que pour le secteur « Route du Château » et le crédit de Fr 630'000.00 y relatif :

Résultat du vote :	oui	47
	non	0
	abstention	0

L'assainissement du réseau d'eaux usées pour les quartiers « La Bataille » et « Les Gruons » ainsi que pour le secteur « Route du Château » et le crédit de Fr 630'000.00 sont approuvés à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

4. Présentation et adoption des modifications statutaires de l'Association du cycle d'orientation de la Broye

La parole est passée à Mme Corinne Genoud, conseillère communale, pour la présentation de ce point. Elle présente les modifications qui sont soumises pour approbation aux communes de l'association. Les articles concernés sont évoqués. Il est par exemple parlé des buts de l'association, de la suppression de la commune de Villarepos de ce document, du changement de certains termes, de la composition du comité d'école selon trois secteurs, de son organisation, de ses attributions, les directeurs d'établissement d'école et de leurs attributions, d'autres organes tels que le conseil des parents, les taxes perçues aux parents, la nature des frais à répartir ainsi que les dispositions communes. Les dispositions transitoires et finales sont également détaillées.

La parole est donnée à l'assemblée pour ses questions.

Question :

M. Jean-Albert Favre demande s'il y a un administrateur par site ou un administrateur pour le CO de la Broye dans son ensemble. Il lui est répondu que cette association ne compte qu'un administrateur pour les trois sites.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Collaud, syndic, soumet pour approbation les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Broye à l'assemblée.

Approbation les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Broye :

Résultat du vote :	oui	47
	non	0
	abstention	0



Les modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Broye sont approuvés à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

5. Divers

Le point divers de ce soir se divise en deux parties, à savoir :

- a) Informations du Conseil communal
- b) Questions et propositions de l'assemblée

a) Informations du Conseil communal

Site Petite Glâne

Le site Petite Glâne, anciennement Novartis SA, racheté par le canton de Fribourg va faire l'objet d'un plan d'aménagement cantonal. Les tractations pour la mise en place de ce plan sont en cours. Comme vous le savez déjà, la société Translait SA est intéressés à développer une partie de ce secteur en collaboration avec l'entreprise Synutra SA, société spécialisée dans la poudre de petit-lait pour nourrissons. Une décision quant à cette implantation va être prise prochainement.

Personnel communal

Plusieurs mutations vont intervenir ou sont déjà intervenues au sein du personnel communal.

Les départs suivants sont déjà actés. Il s'agit de :

- Mme Laurence Baliacas qui après dix ans va nous quitter le 30 juin 2018 pour rejoindre l'association Les P'tits Pruneaux, association dont elle est déjà employée à 60 %
- Mlle Liliana Corucho va terminer au 30 juin 2018 son apprentissage d'employée de commerce avec maturité.

Nous leur souhaitons d'ores et déjà beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles activités et les remercions chaleureusement pour tout le travail effectué au sein de notre commune.

Au niveau des arrivées, nous avons le plaisir d'accueillir

- M. Martial Pochon, responsable technique, qui a débuté son activité au 1^{er} mai 2018
- Mlle Sandrine Stucky qui travaillera à 80 % au sein de notre administration à partir du 1^{er} juillet 2018. Elle partage actuellement son temps de travail entre les communes de St-Aubin et de Montagny.



- M. Axel Arm qui a été engagé comme apprenti au sein de notre administration au 1^{er} août 2018
- M. Richard Broillet qui a été engagé comme apprenti agent d'exploitation au 1^{er} août 2018
- Une nouvelle collaboratrice ou un nouveau collaborateur dont le poste est actuellement au concours officiera à 30 % à partir du 1^{er} août 2018 en tant que secrétaire de nos écoles.

Nous souhaitons à ces nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions et nous nous réjouissons de pouvoir collaborer ensemble.

Bâtiment « ancienne boucherie »

Une nouvelle locataire a été trouvée pour le bâtiment que nous possédons sur la place de l'église. Il s'agit de la société Pumkin's House qui produit des sauces pour accompagner tous vos plats. Des travaux réalisés par notre nouvelle locataire sont en cours. La production devrait débuter prochainement.

Revitalisation de la Petite Glâne

Le dossier de revitalisation de la Petite Glâne est toujours d'actualité. Un nouveau comité de pilotage a été mis en place. Il est présidé par M. Didier Schouwey, conseiller communal. Les communes de Missy et Vully-les-Lacs pour le canton de Vaud, Vallon et St-Aubin pour le canton de Fribourg sont concernées par cet objet. L'avant-projet est en cours d'élaboration et elle tient compte des conditions émises par les cantons de Vaud et de Fribourg et par la Confédération.

Château / annexe

Le permis de construire pour la transformation de l'annexe de notre château en accueil extrascolaire a été délivré par les instances préfectorales. Les travaux vont débuter dans les meilleurs délais. Les premières adjudications ont été décidées par le conseil communal. L'accueil extrascolaire devrait être opérationnel pour le début de l'année 2019.

Plan d'aménagement local

En application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, notre commune a mis à l'enquête publique et en consultation pendant 30 jours à partir du 27 avril 2018 le dossier de la révision de notre plan d'aménagement local. Une séance à l'intention de la population a eu lieu le mardi 8 mai 2018 au château. Notre administration est à disposition des personnes intéressées qui souhaitent s'informer sur ce dossier pour leur fournir les renseignements qui leur seraient utiles.



Cartes journalières CFF

Le Conseil communal a décidé d'acheter 2 cartes journalières CFF dès le 1^{er} juillet 2018. Le prix par billet est de

- 40.- pour les habitants de la commune
- et
- 45.- pour les habitants des autres communes.

Ces cartes journalières permettent de prendre le train, le bateau, le car postal, le tram et le bus gratuitement pendant une journée.

Il est recommandé de réserver les cartes journalières à l'administration communale soit par téléphone, soit par e-mail.

Questions de l'assemblée :

M. Jacques Lambert demande quel sera l'accès routier pour la société Translait SA qui s'implantera sur le site « Petite Glâne ». Cet accès est en cours de négociations avec le Canton de Fribourg dans le cadre d'un plan d'aménagement cantonal.

M. Yves Ruffieux est intéressé par le timing de la réalisation du concept Valtraloc sur la route de Domdidier. Aucune réponse concrète ne peut lui être donnée pour l'instant étant donné que les discussions sont toujours en cours avec le service des ponts et chaussées.

M. Patrick Collomb rappelle que les bornes enlevées dans le cadre du chantier de la route cantonale n'ont pas encore toutes été réimplantées. Il est pris note de cette intervention et le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.

M. Jean-Marc Collomb est bordier de la route de la Léchère. La circulation dans ce secteur devient de plus en plus pénible. Il remercie les autorités communales de prendre en compte les considérations des habitants de cette zone. Il souhaite qu'une solution satisfaisant tout le monde soit trouvée.

M. David Monnard a constaté que les comptes 2017 présentaient une dépense pour l'accueil extrascolaire alors que ce dernier ne devrait ouvrir qu'au début de l'année 2019. Il ne comprend pas cette situation. Divers frais ont déjà été engagés pour l'accueil extrascolaire. Il s'agit de frais d'étude et de mise en place du projet.

M. Lionel Genoud demande par qui est réévalué la sécurité dans les nouveaux quartiers. Il lui est suggéré de prendre contact avec MM. David Chanex, vice-syndic, et Laurent Derivaz, conseiller communal.

M. Hubert Cattin s'intéresse au dossier de centre logistique de la société Grisoni-Zaugg SA et en particulier de son accès. Ce projet est en cours de traitement au niveau du conseil communal et il sera prochainement transmis aux services compétents de l'état pour l'obtention du permis de construire.



M. Lionel Genoud, en tant que nouvel habitant, relève les problèmes routiers constatés pour accéder à la déchetterie communale et pose la question de savoir s'il existe un projet pour le réaménagement de cette déchetterie. L'amélioration de ce secteur est en cours d'étude et le réaménagement de la déchetterie est une des étapes de ce concept.

M. Jean-Albert Favre trouve que la pose d'une benne pour le plastic à la déchetterie communale serait judicieuse. Le prix à payer pour l'élimination du plastic est élevé et une telle installation pourrait faire augmenter le prix de la taxe annuelle pour les ordures.

L'assemblée n'ayant plus aucune question, M. Daniel Collaud, syndic, clôt cette assemblée ordinaire et invite les citoyennes et citoyens, comme de coutume, à partager ensemble, dans cette salle, le verre de l'amitié.

L'assemblée est terminée à 21 h 50.

Le Secrétaire

St-Aubin, le 23 mai 2018